

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°25S0039 - Travaux de voirie et de mobilier urbain - Lot unique - Attribution

N° : VA_DEC2025_854
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

L'avis de la commission d'appel d'offres du 17 novembre 2025, l'article L2113-12 et R2123-1 1° du Code de la commande publique,

décidons

De conclure le marché « Travaux de voirie et de mobilier urbain » avec le candidat SAS VRL domicilié à LILLE (59020). Le marché n'est pas alloti.

L'accord-cadre, d'une durée de 4 ans, prévoit les montants maximum suivants :

Montant maximum annuel : 33 333,33 € HT

Montant maximum sur la durée du marché : 133 333,32 € HT

Imputation budgétaire : 615231 822 2400

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 02.5.1 Voirie, 01.0.0
Développement urbain - Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 24 novembre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-215668-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 27 novembre 2025